

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
ET CANTON  
DE RETHEL

COMMUNE  
DE  
COUCY

## Conseil Municipal de Coucy

### Séance du 14 septembre 2012

**Présidence** : David POTIER, Maire

**Présents** : Thérèse RIVA, Nadine DELSUC, Francine CONNOT, Laurence COULMY, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Emmanuel SIMON, Andrée LARCHER, Daniel LAMBERT

**Secrétaire de séance** : Laurence COULMY

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Maire informe les membres présents qu'il convient d'affecter sur un autre compte budgétaire les charges relatives à l'intervention de l'entreprise SATER :

- Dépense au compte 2315 et Recette au compte 2031 pour 666,45€

Vote à l'unanimité

#### **TARIFS DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réétudier les tarifs de location de la salle des fêtes. En effet, une étude a été réalisée concernant l'occupation de ce bâtiment en 2011 et 2012. Cette étude fait ressortir que taux d'occupation de la salle des fêtes est stable. En revanche, il y a de moins en moins de locations par les personnes extérieures et les durées sont réduites.

Dans les faits, il y a toujours autant de locations de la salle par des non résidents, mais ceux-ci le font sous le nom d'habitants de la commune pour bénéficier de tarifs plus attractifs.

Après avoir présenté les différentes options possibles pour remédier à cette situation, le Maire demande à chacun de réfléchir à une harmonisation des tarifs. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **PRISE EN CHARGES DES HONORAIRES D'EXPERTISES**

Le Maire informe les membres du conseil Municipal que le Tribunal Administratif facture les frais d'expertise relatif aux Périls Imminents des bâtiments Grande rue et Petite rue appartenant à Messieurs Amour.

Après en avoir discuté, les membres décident de refacturer ces frais aux propriétaires des bâtiments concernés par la mise en péril, soit 474,25 € (404,25 + 70) par procédure.

Vote à l'unanimité

## **ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire propose au Conseil de modifier l'éclairage de la rue menant à la salle des fêtes. Actuellement, un seul éclairage est en place et il est vétuste.

Après en avoir discuté, les membres décident :

- De remplacer le candélabre
- D'ajouter un second point d'éclairage
- De sélectionner les mêmes candélabres que ceux récemment posés dans le secteur de la mairie.

Les devis de l'entreprise SCEE pour un montant de 4 176 € HT et de l'entreprise Richard pour un montant de 1375 € HT sont retenus.

Vote à l'unanimité

Concernant l'éclairage de mise en valeur de la Mairie, les membres estiment que celui-ci n'est pas satisfaisant et que le résultat est plutôt décevant. Le Maire précise qu'il a demandé au cabinet d'étude de trouver des solutions et qu'il est aussi en contact avec la SCEE. Celle-ci propose l'ajout de deux projecteurs pour un montant de 1 169 € HT

Après en avoir discuté, les membres du Conseil retiennent la proposition de la SCEE pour un montant de 1 169 € HT

Vote : 9 pour et 1 abstention

## **SECONDE TRANCHE DES TRAVAUX VOIE DE LA FOSSE DES CHAMPS**

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur la réalisation de la seconde tranche de travaux de la voie de la Fosse des Champs. La première tranche de travaux est terminée depuis fin 2011. Actuellement, 5 maisons sont construites, un 6ème est en attente.

Les membres échangent sur l'opportunité de continuer la viabilisation et sur le nombre de terrains constructibles supplémentaires qui en découleraient. Le Maire précise, qu'à terme, cela permettrait de rendre constructible 7 à 8 parcelles supplémentaires, mais que dans un premier temps, seules deux ou trois parcelles seraient mises en vente. Les autres propriétaires n'étant pas vendeur à court terme. Les membres conviennent que cela n'aurait pas de sens d'avoir commencé l'aménagement de la moitié de la voie de la Fosse des Champs et de ne pas terminer. D'autant que la participation pour voirie et réseau permet de financer une partie des travaux d'aménagement. Il est cependant acté que la voirie définitive sera faite dans un second temps, après construction de plusieurs maisons, pour éviter les dégradations liées aux travaux.

Les membres décident :

- D'aménager la seconde partie de la voie de la Fosse des Champs
- De monter les dossiers de demande de subvention pour la voirie (89 K€), les éclairages (13 K€), les réseaux EDF et FT et le réseau d'alimentation en eau.

Vote à l'unanimité

## **DÉPLACEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION**

Le Maire informe le Conseil de l'avancée du projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims. Il présente les derniers plans d'emplacement de la ligne et précise qu'il a demandé que la nouvelle ligne soit plus éloignée de la commune pour des raisons d'esthétisme et pour ne pas pénaliser l'urbanisation future. Cette demande a été acceptée par RTE.

Le Maire informe les membres qu'il a demandé que des mesures de champs magnétiques soient réalisées par un organisme indépendant cette année et en 2017 quand la nouvelle ligne sera opérationnelle.

Une permanence publique sera organisée prochainement pour informer les habitants.

## **RAPPORT SUR LA NOUVELLE ETUDE D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle étude concernant l'assainissement est terminée. Cette étude avait pour objet de déterminer le coût pour les habitants de la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune en mutualisant l'équipement avec les autres communes du secteur (Lucquy, Novy et Amagne).

Il explique que toutes les solutions ont été étudiées et chiffrées par un bureau d'étude.

Les premières conclusions font état d'un coût financier encore plus élevé que pour la précédente étude. Les Maires des 4 communes doivent se réunir le 24 septembre pour étudier les suites à donner à l'étude.

Le Maire demande à chacun d'étudier le rapport d'expertise. Il organisera une permanence à l'attention des habitants pour les informer le plus précisément possible et répondre à toutes leurs questions.

Enfin, il précise qu'il souhaite que la décision relative au choix de la filière d'assainissement soit prise avant la fin de l'année.

La Séance est levée à 20h45